



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick CHAUPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Etudes des futurs aménagements cyclables - Avenue Eiffel et rue de Mayence à Dijon - Zone d'activités Oscara/Beauregard à Longvic – Demandes de subventions

Le Plan local d'urbanisme intercommunal prévoit une politique cyclable ambitieuse, notamment au travers d'une action spécifique du volet déplacement, qui a pour but de « poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal ». L'objectif est d'atteindre 12% de part modale vélo en 2030, d'une part en renforçant la desserte de la Métropole avec un réseau cyclable hiérarchisé, continu et sécurisé et d'autre part, en développant le stationnement vélos. La marche n'est pas non plus oubliée avec un objectif de « valorisation de l'espace public au profit des piétons ».

A partir d'un budget annuel de 3M € dédié aux aménagements cyclables, Dijon métropole investit en faveur du vélo selon un schéma directeur établi (voté en Conseil métropolitain en mars 2023). L'avenue Eiffel constitue un tronçon de l'axe structurant E reliant Corcelles-les-Monts à Dijon. La rue de Mayence et les boulevards de la zone d'activités de Longvic sont quant à eux des axes structurants dits « secondaires » mais qui présentent un intérêt certain.

Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage - Mission d'études des aménagements suivants :

- Avenue Eiffel à Dijon : le projet s'étend sur 1,7 km entre le canal à l'Est et le carrefour avenue Eiffel / rue des Marcs d'Or à l'Ouest.
- Zone d'activité Oscara et Beauregard à Longvic : la desserte cyclable de la zone depuis Longvic et Chenôve ainsi que les aménagements à l'intérieur de la zone seront étudiés.
- Rue de Mayence à Dijon : le raccordement (150 mètres environ) entre la piste cyclable actuelle et la D28 aménagée par le conseil départemental sera étudié. En complément, l'amélioration de la piste cyclable bidirectionnelle existante sur la rue fera partie des réflexions.

L'aménagement de ces trois secteurs est régulièrement demandé par les usagers (baromètre des villes cyclables et courriers réguliers à la collectivité). Cela s'explique par le manque actuel de sécurité lié aux aménagements anciens faisant la part belle aux véhicules motorisés et par le manque de respect des usagers (stationnement sur les aménagements cyclables existants, vitesses excessives...)

Les études de ces projets estimées à 300 000 € HT, seront lancées en 2024 pour envisager des travaux en 2025.

Pour la réalisation de ces études, Dijon métropole sollicitera toutes les aides financières susceptibles d'être accordées au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit Fonds vert).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le lancement de ces projets conformément au schéma directeur cyclable 2023 – 2030 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, pour la réalisation de ces opérations, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit Fonds vert) ;
- **de dire** que le financement des études sera assuré sur les crédits prévus aux budgets primitifs 2024 et 2025 du budget principal de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

